



**A PRECISER**

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
 règles de prise en compte des absences aux épreuves  
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
 autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études de la Licence AES, notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

Certaines modalités laissent un choix à l'enseignant en charge du cours (choix écrit/oral ou choix quant à la durée de l'épreuve). Conformément au règlement commun des études, les modalités retenues seront communiquées aux étudiants en début d'année dans les délais prescrits.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\* Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1)  $(N1+N2)/2$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
  - $(N1+N2+N3)/3$  }
  - (2)  $(N1+N2+N3)/3$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
  - N3 }
  - (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
  - (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 901 UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique  
 Type de Licence GLAES Administration économique et sociale  
 Mention de Version AESL2 Licence 2 Administration Economique et Sociale

Liste : O = obligatoire  
 Crédits ECTS : crédits ECTS  
 Nature : préciser écrit  
 Part CC ou CT : préciser la  
 NB : en  
 Coefficient : coefficient de pondération

Régulier : oui / non ?  
 Regime : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET portuese	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet Préciser mode (1), (2), (3) ou (4))	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)		
LAESEM3	LAE31			UE 31 Disciplinaire	6														
LAESEM3	LAE31	O	LAE301CM	CM Droit du travail				écrit/oral	2	33,33%	écrit	2h ou 3h	67%	écrit	2h ou 3h	67%			contrôle continu : écrit d'1h minimum sur 15 points et note de participation orale 3 sur 5 points
LAESEM3	LAE31	O	LAE311TD	TD Droit du travail				écrit/oral	2	33,33%	écrit	2h ou 3h	67%	écrit	2h ou 3h	67%			CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
LAESEM3	LAE31	O	LAE312CM	CM Droit administratif							écrit	0.5h	100%	écrit	0.5h	100%			contrôle continu : écrit d'1h minimum sur 15 points et note de participation orale 3 sur 5 points
LAESEM3	LAE32			UE 32 Disciplinaire	6														CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
LAESEM3	LAE32	O	LAE313	Fiscalité des entreprises TD		AESL2_201		écrit/oral	2	33,33%	écrit	2h ou 3h	67%	écrit	2h ou 3h	67%			CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
LAESEM3	LAE32	O	LAE314	Droit pénal		AESL2_201					écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%			
LAESEM3	LAE33			UE 33 Disciplinaire	6														
LAESEM3	LAE33	O	LAE315	Continuité et controverses de la pensée économique		AESL2_201		écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%			2
LAESEM3	LAE33	O	LAE316	Microéconomie de la production		AESL2_201		écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%			2
LAESEM3	LAE34			UE 34 Transférable	6														
LAESEM3	LAE34	O	LAE317	Comptabilité générale 1 TD		AESL2_201		écrit	1h	33,33%	écrit	2h ou 3h	67%	écrit	2h ou 3h	67%			1,5
LAESEM3	LAE34	O	LAE318	Gestion des ressources humaines		AESL2_201		écrit	1h	33,33%	écrit	2h ou 3h	67%	écrit	2h ou 3h	67%			1,5
LAESEM3	LAE35			UE 35 Professionnalisable	6														
LAESEM3	LAE35	O	LAE319	Anglais 3		AESL2_201		écrit/oral		100%			oral	5 minutes	100%				1
LAESEM3	LAE35	O	LAE320	Compétences numériques 1 TD		AESL2_201		écrit/oral	3 minimum	100,00%			écrit	1h	100%				1,5
LAESEM4	LAE41			UE 41 Disciplinaire	6														
LAESEM4	LAE41	O	LAE401CM	CM Droit du travail				écrit/oral	2	33,33%	écrit	2h ou 3h	67%	écrit	2h ou 3h	67%			contrôle continu : écrit d'1h minimum sur 15 points et note de participation orale 3 sur 5 points
LAESEM4	LAE41	O	LAE411TD	TD Droit du travail				écrit/oral	2	33,33%	écrit	2h ou 3h	67%	écrit	2h ou 3h	67%			CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant
LAESEM4	LAE41	O	LAE412CM	CM Droit administratif							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%			1
LAESEM4	LAE42			UE 42 Disciplinaire	6														
LAESEM4	LAE42	O	LAE413	Droit de la commande publique		AESL2_201		écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%			2
LAESEM4	LAE42	O	LAE414	Sociologie des mondes économiques		AESL2_201		écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%			2
LAESEM4	LAE42	O	LAE415	CV, lettre de motivation & simulation de recrutement		AESL2_201					assidue								
LAESEM4	LAE43			UE 43 Disciplinaire	6														
LAESEM4	LAE43	O	LAE416	Microéconomie de la décision		AESL2_201		écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%			2
LAESEM4	LAE43	O	LAE417	Macroeconomie		AESL2_201		écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%			2
LAESEM4	LAE44			UE 44 Transférable	6														
LAESEM4	LAE44	O	LAE418	Comptabilité générale 2 TD		AESL2_201		écrit	1h	33,33%	écrit	2h ou 3h	67%	écrit	2h ou 3h	67%			1,5
LAESEM4	LAE44	O	LAE419	Enjeux économiques contemporains		AESL2_201		écrit	1h	33,33%	écrit	2h ou 3h	67%	écrit	2h ou 3h	67%			1,5
LAESEM4	LAE45			UE 45 Professionnalisable	6														
LAESEM4	LAE45	O	LAE420	Anglais 4		AESL2_201		écrit/oral		20%	oral	5 minutes	80%	oral	5 minutes	80%			1,25
LAESEM4	LAE45	O	LAE421	Compétences numériques 2 TD		AESL2_201		écrit/oral	3 minimum	100%			écrit	1h	100%				1,25

**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études de la Licence AES, notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

Certaines modalités laissent un choix à l'enseignant en charge du cours (choix écrit/oral ou choix quant à la durée de l'épreuve). Conformément au règlement commun des études, les modalités retenues seront communiquées aux étudiants en début d'année dans les délais prescrits.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

		session 1	session 2
	<b>Hors ECI</b>		
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**  
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- |            |                          |   |   |
|------------|--------------------------|---|---|
| <b>(1)</b> | $(N1+N2)/2$              | } | Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | $(N1+N2+N3)/3$           |   |   |
| <b>(2)</b> | $(N1+N2+N3)/3$           | } | Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | N3                       |   |   |
| <b>(3)</b> | N1;N2;N3                 |   | Meilleures des 2 notes / 3                  |
| <b>(4)</b> | Autre formule à préciser |   | Soumis à validation de la CFVU              |

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)



**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études de la Licence AES, notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

Certaines modalités laissent un choix à l'enseignant en charge du cours (choix écrit/oral ou choix quant à la durée de l'épreuve). Conformément au règlement commun des études, les modalités retenues seront communiquées aux étudiants en début d'année dans les délais prescrits.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

		session 1	session 2
	<b>Hors ECI</b>		
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**  
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- |            |                          |   |   |
|------------|--------------------------|---|---|
| <b>(1)</b> | $(N1+N2)/2$              | } | Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | $(N1+N2+N3)/3$           |   |   |
| <b>(2)</b> | $(N1+N2+N3)/3$           | } | Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | N3                       |   |   |
| <b>(3)</b> | N1;N2;N3                 |   | Meilleures des 2 notes / 3                  |
| <b>(4)</b> | Autre formule à préciser |   | Soumis à validation de la CFVU              |

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)



**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études de la Licence AES, notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

Certaines modalités laissent un choix à l'enseignant en charge du cours (choix écrit/oral ou choix quant à la durée de l'épreuve). Conformément au règlement commun des études, les modalités retenues seront communiquées aux étudiants en début d'année dans les délais prescrits.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

**D/ ECI\* Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1)  $(N1+N2)/2$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$  }
- (2)  $(N1+N2+N3)/3$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)